

Lausanne, le 17 novembre 2016

Madame la Présidente de la Commission thématique de la politique familiale du Grand Conseil vaudois,
Mesdames et Messieurs les députés membres de la commission,

C'est en tant que Collectif constitué pour ce dossier, réunissant plusieurs associations vaudoises de professionnels œuvrant sur le terrain de l'accueil de jour de l'enfance (Avenir Social, ARDIVE et SSP), que nous revenons vers vous aujourd'hui.

Nous tenons à saluer le travail effectué par la commission.

La prise en considération de l'ajout des missions de l'accueil de jour dans la loi, constitue pour nous un acte fort de reconnaissance du travail de qualité accompli sur le terrain, par les services éducatifs, pour et avec les familles.

Nous regrettons cependant que l'argumentaire de notre collectif, portant entre autres sur le personnel éducatif au bénéfice d'un CFC, ait été mal perçu. Notre intention n'est de loin pas de dénigrer les assistants sociaux-éducatifs. D'autant plus qu'ils font déjà partie du personnel de la quasi-totalité des institutions pour l'enfance du canton et sont, pour la majorité, formés dans ces mêmes structures d'accueil de jour. Contrairement à ce qui est écrit dans votre rapport, nous ne sommes donc pas « anti-CFC ». C'est en connaissance de la réalité du terrain que nous vous transmettions des informations et relevions nos préoccupations.

Par ailleurs, l'Association romande des Assistants socio-éducatifs (AromASE), informée de notre démarche et du présent courrier, nous soutient aujourd'hui et s'associe à nos inquiétudes ainsi qu'à notre analyse.

Il s'agissait donc bien pour nous de mettre en perspective les enjeux et les défis que nous devons encore relever, pour assurer un accueil de qualité. Car si les modifications de la nouvelle loi contribuent clairement à l'amélioration structurelle du réseau d'institutions extrafamiliales vaudoises, elles ne garantissent pas encore une qualité dite fonctionnelle, composante essentielle d'un accueil éducatif de qualité. Il paraît donc important de nous concentrer également sur l'amélioration des conditions des expériences vécues par les enfants, expériences dont la richesse et la pertinence dépendent en grande partie des compétences spécifiques d'analyse des professionnels, tel que cela a été relevé dans plusieurs recherches menées en Suisse et à l'étranger. Ces recherches vous ont été présentées et transmises lors de nos interventions.

La société se complexifie, les attentes et les besoins des familles et des enfants sont de plus en plus diversifiés. Cela requiert des compétences spécifiques au quotidien et requiert un équilibre à trouver entre les professionnels issus de différents niveaux de formation.

Voilà pourquoi notre collectif, ainsi que l'AromASE, sommes convaincus qu'un ratio trop faible de porteurs de diplômes tertiaires sur le terrain questionne la capacité des équipes à assumer leurs tâches et leurs responsabilités, en respect des compétences acquises.

Conscients que la révision de la loi permet une continuité financière et tend à un accueil extrafamilial de qualité, reconnaissant l'importance du travail des professionnels, nous souhaitons vous faire part de notre motivation, ainsi que de notre disponibilité, pour collaborer avec les services de l'OAJE, le futur organe EIAP et les membres du parlement, à la mise en œuvre de cette loi révisée, ou de tout autre futur projet lié à l'enfance.

Dans ce but et en référence aux divers enjeux que vous avez relevés dans votre rapport, nous sommes à votre disposition pour participer, par exemple :

- au développement d'un accueil extrafamilial de qualité, tant structurel que fonctionnel,
- à l'évaluation du ratio nécessaire entre les différents professionnels et niveaux de formation sur le terrain,
- à la définition et à la mise en œuvre du nouveau cadre de référence pour le parascolaire,
- à l'étude du besoin d'accueil des enfants de moins de 10 ans les mercredis après-midis,
- à la finalisation et à la mise en œuvre d'une convention collective de travail pour notre secteur,
- au développement du processus d'évaluation de la qualité des prestations offertes dans les structures d'accueil vaudoises.

Il nous semble donc important de continuer à réfléchir ensemble, en tant que collectivités publiques et privées, en tant que familles compétentes et professionnels qualifiés, sur l'équilibre à trouver pour concilier les valeurs, les besoins et les attentes de chacun.

Nous sommes convaincus que nous avons tous intérêt à offrir aux enfants, citoyens en devenir, les conditions propres à garantir leur développement dans les meilleures conditions possibles et à éveiller leurs intérêts.

Nous vous prions, Madame la Présidente de la Commission thématique de la politique familiale du Grand Conseil vaudois, Mesdames et Messieurs les députés membres de la commission, d'agréer nos plus cordiales salutations.

Le Collectif Révision LAJE

Copies : Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, Cheffe du DIRH
 Mme Patricia de Meyer, Cheffe de l'OAJE

« Garantissons le respect de l'enfant et de sa famille. Ensemble pour une Loi sur L'Accueil de Jour riche de sens »

ARDIVE

Avenir Social

SSP